

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



**Règlement des séries de compétitions  
de la Coupe du monde Challenge FIG  
2022, 2023, 2024**



en

**Gymnastique artistique**

Version 1.0 février 2021

## **ART. 1 PRINCIPES GENERAUX**

Les séries de compétitions de la Coupe du monde Challenge FIG se déroulent chaque année. Elles débutent par la 1<sup>ère</sup> compétition de l'année et se terminent par la dernière compétition de l'année.

Les compétitions auront lieu entre mai et novembre.

La série comprend au minimum 3 compétitions. Leur nombre n'est plus limité, toutefois, elles ne doivent pas être en conflit avec les Championnats du Monde FIG, d'autres compétitions de Coupe du Monde (toutes disciplines), de compétitions multisport approuvées par la FIG ou les Championnats continentaux.

2022	2023	2024
Nombre illimité, minimum 3	Nombre illimité, minimum 3	Nombre illimité, minimum 3
Mai – novembre	Mai – novembre	Mai – novembre

Le programme des compétitions de la Coupe du Monde Challenge comprend une qualification et une finale par engin pour gymnastes individuels.

Les compétitions de Coupe du monde Challenge sont de grandes compétitions FIG à la participation élargie dont le but consiste à aider les fédérations affiliées à développer la gymnastique dans le monde en organisant des manifestations internationales FIG de haut niveau.

Chaque compétition permet aux gymnastes de gagner un prix en espèces et de remporter des points comptant pour le classement de la Coupe du monde Challenge. Il y aura un classement par engin.

## **ART. 2 DROITS ET AVANTAGES DES COMPETITIONS DE COUPE DU MONDE CHALLENGE**

- Chaque compétition peut utiliser le titre officiel de "Compétition de Coupe du monde Challenge FIG".
- Chaque compétition génère des points pour le classement des compétitions de la Coupe du monde Challenge.
- Chaque compétition est élevée au titre de manifestation officielle de la FIG.
- Chaque compétition figure au calendrier des manifestations officielles de la FIG.
- Les dates des manifestations sont protégées par la FIG.
- Chaque compétition est publiée sur le site internet officiel de la FIG ([www.gymnastics.sport](http://www.gymnastics.sport))
- Chaque compétition (du calendrier) est publiée et mise à jour régulièrement sur toutes les plateformes de communication de la FIG
- Le comité d'organisation de chaque compétition peut avoir recours aux services du Secrétariat FIG afin d'acheminer les informations aux Fédérations membres de la FIG, par courrier électronique et/ou via le site Internet
- Le comité d'organisation de chaque compétition a le droit d'utiliser le logotype FIG dans les communications officielles, sur les posters, programmes, à l'exclusion de tout support faisant l'objet d'une commercialisation (par exemple T-shirts, souvenirs, etc.).

- Le comité d'organisation de chaque compétition peut demander l'assistance du délégué technique officiel GAM ou GAF.
- Chaque compétition est intégrée aux services de résultats officiels FIG (disponibles sur le site internet de la FIG).

## **ART. 3 CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS**

### **Art. 3.1 Critères d'admission**

Les candidatures pour les compétitions de Coupe du monde Challenge doivent parvenir au secrétariat de la FIG le 30 juin de l'année précédente (23h59 CET). L'attribution des compétitions individuelles par engin de la Coupe du monde Challenge de la saison suivante est décidée par le Comité exécutif de la FIG. Les candidatures seront examinées et les compétitions attribuées par rapport aux conflits de dates d'autres événements approuvés par la FIG.

Dans l'hypothèse où le Comité exécutif était dans l'impossibilité d'approuver au moins trois candidatures, les de Coupes du monde Challenge de l'année suivante n'auront pas lieu.

Seules les fédérations membres de la FIG sont autorisées à soumettre des candidatures. Pour être approuvées, les exigences suivantes doivent être remplies:

- Toutes les compétitions de la Coupe du monde Challenge doivent proposer des concours GAM et GAF.
- Bien que les compétitions de Coupe du Monde Challenge soient des compétitions distinctes, elles peuvent être combinées avec une autre compétition au même lieu et à la même date, à condition que cette compétition ne perturbe pas les horaires de compétition et d'entraînement de la compétition de Coupe du Monde Challenge.
- Salle avec au minimum 2'500 places assises
- Les fédérations membres de la FIG souhaitant organiser une compétition de la Coupe Challenge doivent déposer une demande écrite auprès du secrétariat de la FIG et faire parvenir la lettre d'invitation et les formulaires dûment remplis qui lui auront été fournis par la FIG dès que possible mais au plus tard le 30 juin de l'année précédant la saison suivante (23h59 CET). Il convient d'indiquer la date, le lieu, le titre de l'événement, les fédérations supplémentaires qui seront invitée, les dotations en espèces ainsi que le fabricant des engins utilisés en compétition. De plus, une liste détaillée de l'équipement homologué doit être remplie et soumise à la FIG au plus tard 6 mois avant la compétition.
- Les demandes de candidature doivent comporter le nom et l'adresse de contact du directeur de la compétition et du responsable des médias.
- Production télévisée : les demandes de candidature doivent comporter le nom et l'adresse du diffuseur hôte ainsi que le nom de la personne responsable de la production.
- Les demandes de candidature doivent inclure le nom et l'adresse de contact de l'hôpital officiel.
- Si une compétition de Coupe du Monde devait être combinée avec une autre compétition, le dossier de candidature pour la compétition de Coupe du Monde Challenge FIG doit comprendre toutes les informations sur cette autre compétition (p. ex. horaire provisoire des compétitions et des entraînements, etc).
- La Fédération membre organisatrice d'une compétition de Coupe du monde Challenge doit proposer au minimum trois catégories d'hôtel différentes, notamment l'hôtel officiel et un

hôtel «low cost». Le tarif facturé pour les chambres d'hôtel ne doit pas être supérieur au tarif pratiqué couramment par l'hôtel.

- La Fédération membre organisatrice verse à la FIG une taxe d'inscription non remboursable de CHF 3'000.-. Les directives et les formulaires doivent être accompagnés du versement. La taxe d'inscription sera remboursée intégralement si la demande n'est pas prise en considération par le Comité exécutif.
- La Fédération membre organisatrice candidate doit verser un dépôt de CHF 5'000.-. La lettre d'invitation et les formulaires doivent être accompagnés du versement. Au cas où la FIG décide de ne pas confier l'organisation d'une compétition à la Fédération membre, le dépôt est intégralement remboursé. Ce dépôt est également intégralement remboursé une fois la compétition terminée et pour autant que toutes les conditions édictées dans le présent Règlement aient été remplies. En cas de violation et/ou non observation des conditions édictées dans le présent Règlement, la FIG retient tout ou partie du dépôt. Si la Fédération membre organisatrice modifie la date, la ville ou le site de la compétition de Coupe du monde Challenge ou si la compétition de Coupe du monde Challenge ne peut pas être organisée par la Fédération membre organisatrice, le dépôt est intégralement perdu (c'est-à-dire qu'il reste en mains de la FIG).
- Les candidatures tardives, incomplètes ou non assorties du versement de la taxe d'inscription et du dépôt sont refusées.

### **Art. 3.2 Attribution des compétitions de la Coupe du monde et de la Coupe du monde Challenge par le Comité exécutif de la FIG**

Un premier droit de l'opportunité à organiser une Coupe du Monde Challenge sera donné aux organisateurs de compétitions de Coupe du Monde ou Coupe du Monde Challenge précédents.

Suivi par :

- Exerçant le plus grand impact sur les médias et sur le public
- Proposant aux gymnastes et aux fédérations membres participantes les dotations en espèces les plus élevées et d'autres avantages
- Dont la Fédération membre organisatrice et le comité d'organisation sont expérimentés et fiables
- Traditionnels et bien établis sur la scène internationale
- Bien intégrés dans le calendrier de compétition de la FIG
- Proposant des sites attrayants et spacieux situés dans de grandes métropoles
- le plus grand impact médiatique (qualité du diffuseur hôte et ventes de droits tv au niveau mondial)
- Capacité de la salle de compétition.

Dès accusé de réception par le secrétariat de la FIG de la lettre d'invitation et des formulaires, les organisateurs envoient une invitation aux fédérations membres éligibles au plus tard quatre mois avant la date de la compétition.

Les comités techniques respectifs proposent au plus tard 3 mois avant le début de la compétition un membre du comité technique GAM et un membre du comité technique GAF ou un/une juge cat. 1 GAM et GAF (sujet à approbation par le Secrétaire général de la FIG) qui officieront comme délégués

techniques GAM et GAF. Le comité d'organisation doit transmettre toutes les informations à ces derniers qui doivent être présents à la compétition. Les délégués techniques GAM et GAF font office de présidents du jury supérieur.

#### **ART. 4 REGLES ET REGLEMENTS**

La compétition doit être organisée conformément aux règlements FIG suivants en vigueur l'année où se déroule la compétition à l'exception de toute disposition spécifique mentionnée dans le présent Règlement des compétitions de la Coupe du monde Challenge:

- Statuts
- Code d'éthique
- Code of Conduct
- Règlement technique
- Règlement sur les licences
- Code de pointage, Newsletters et helpdesk correspondants
- Règlement général des juges
- Règlement spécifique des juges pour la gymnastique artistique
- Medical Organization of the FIG Competitions and Events
- Règlement antidopage de la FIG
- Event Safeguarding Framework
- Règlement médias
- Normes des engins
- Règlement sur la publicité
- Règlement sur les accréditations
- Règlement des cérémonies protocolaires

*et toute autre décision ultérieure prise par le Comité exécutif FIG*

#### **ART. 5 FORMAT DE COMPETITION ET PARTICIPATION**

Les concours de Coupe du monde Challenge se composent des:

- Qualifications
- Finales par engin

##### **Qualifications:**

- La participation est limitée à 2 gymnastes par NF et par engin.
- La Fédération membre organisatrice peut nommer au maximum 4 concurrentes « hors concours» en gymnastique artistique féminine et au maximum 4 concurrents « hors concours» en gymnastique artistique masculine, soit un total de 8 gymnastes « hors concours» (c'est-à-dire que si un gymnaste "hors concours" peut concourir à plus d'un engin, au maximum un gymnaste "hors concours" peut concourir à un engin). Ils doivent être désignés à la clôture des inscriptions nominatives et ils ne peuvent être qualifiés pour les

finale. Ils ne peuvent pas recevoir des points de Coupe du monde, ils ne doivent pas figurer sur les listes de résultats officielles et ils sont les premiers à concourir.

- Le règlement FIG concernant les finales par engin s'applique pour le saut
- En cas d'égalité de points à n'importe quel rang, les règles de départage des égalités de points figurant dans le Règlement technique, Section 2, s'appliquent.

#### **Finales:**

- Les huit meilleurs gymnastes par engin issus des qualifications sont qualifiés pour la finale
- La participation est limitée à 2 gymnastes par NF et par engin.
- En plus des 8 finalistes, la Fédération membre organisatrice peut, si elle n'est pas représentée en finale (h ou f) désigner au maximum 2 wild cards comme suit : au maximum 1 pour les hommes et 1 pour les femmes respectivement à un engin GAM et GAF.
- Ces « gymnastes avec wild card » doivent avoir concouru à l'engin en question lors des qualifications.
- Gymnastes avec wild card reçoivent les médailles et les dotations en espèces
- Le règlement FIG concernant les finales par engin s'applique pour le saut
- En cas d'égalité de points à n'importe quel rang, les règles de départage des égalités de points figurant dans le Règlement technique, Section 2, s'appliquent.

### **ART. 6 INVITATION**

La Fédération membre organisatrice peut inviter à sa discrétion les fédérations membres de la FIG en règle, mais elle doit inviter au moins toutes les fédérations membres ayant des gymnastes:

- classés aux rangs 1 - 50 par engin des compétitions de qualification des Championnats du Monde précédant la série respective de la Coupe du monde (resp. des Jeux Olympiques Tokyo 2020 si les Championnats du monde 2021 ne devaient pas avoir lieu).

Cette disposition doit être mentionnée dans les Directives pour approbation par la FIG.

### **ART. 7 INSCRIPTIONS ET TAILLE DES DÉLÉGATIONS**

Seules les fédérations membres affiliées à la FIG peuvent s'inscrire en ligne. La participation est ouverte uniquement aux gymnastes seniors en règle, respectant la limite d'âge et possédant une licence FIG à la date de l'inscription nominative, valable jusqu'à la fin de l'événement.

Taille maximale des délégations invitées, voir Règlement des accréditations

### **ART. 8 DELAIS D'INSCRIPTION**

Sauf avis contraire, les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur la plateforme d'enregistrement de la FIG.

Inscription provisoire*	4 mois avant la compétition
Inscription définitive	2 mois avant la compétition
Inscription nominative	4 semaines avant la compétition

*\*Note: la Fédération membre organisatrice n'est pas tenue d'effectuer une inscription provisoire.*

Les inscriptions tardives sont passibles d'une amende comme suit:

Amende pour dépassement du délai de dépôt de l'inscription provisoire ou pour inscription tardive (le cas échéant)	<b>CHF 500.-</b>
Amende pour dépassement du délai de dépôt de l'inscription définitive ou pour inscription tardive	<b>CHF 750.-</b>
Amende pour dépassement du délai de dépôt de l'inscription nominative ou pour inscription tardive	<b>CHF 500.-</b>

Les inscriptions effectuées à moins de deux semaines avant la compétition ne sont pas acceptées et les membres des délégations concernées ne sont pas autorisés à participer.

## **ART. 9 OBLIGATIONS FINANCIERES DES FÉDÉRATIONS PARTICIPANTES, DE LA FÉDÉRATION MEMBRE ORGANISATRICE ET DE LA FIG**

Sauf avis contraire dans les Directives et dans les formulaires, les fédérations participantes invitées prennent en charge:

- Les frais de voyage des membres de leur délégation
- Les frais d'hébergement des membres de leur délégation
- Les frais de repas des membres de leur délégation
- Les frais d'inscription, sur demande du COL et approbation par la FIG

Les fédérations n'ayant pas rempli leurs obligations financières envers la FIG (cotisations annuelles, amendes impayées, etc.) ne sont pas admises aux Coupes du monde.

Les fédérations n'ayant pas rempli leurs obligations financières envers le comité d'organisation local pour le délai indiqué dans l'invitation/les directives sont encore autorisées à participer. Cependant, le COL ne garantit ni les réservations d'hôtel ni les repas ni les transports locaux. Les fédérations n'ayant pas satisfait aux obligations vis-à-vis de la fédération organisatrice à leur arrivée ne seront pas accréditées.

La **Fédération membre organisatrice** prend en charge:

- Tous les coûts liés à la préparation et au déroulement de la manifestation
- Les frais de candidature et le dépôt à la FIG
- Les frais de transport internationaux et locaux et les per diem (y compris les jours de voyage), les frais de voyage locaux ainsi que les frais d'hébergement avec petit-déjeuner pour les délégués techniques GAM et GAF
- Les frais de voyage, d'hébergement et de repas pour tout juge neutre invité
- Les taxes de compétition FIG habituelles selon décision du Conseil (redevance pour manifestation senior CHF 200 plus 5% des dotations en espèces)
- Les dotations en espèces

## **ART. 10 DOTATIONS EN ESPECES**

La Fédération membre organisatrice est tenue de verser des prix en espèces d'un montant total minimal de CHF 28'000.- pour chacune des compétitions de la Coupe du monde Challenge comme suit:

Type de concours	Coupe du monde Challenge
Individuel par engin	CHF 2'800.- (par engin)

Les dotations en espèces sont distribuées comme suit:

Rang	Coupe du monde Challenge
1	800
2	600
3	400
4	300
5	250
6	200
7	150
8	100

Les montants des dotations en espèces ainsi que leur répartition par rang doivent figurer dans la lettre d'invitation.

Aucun prix en espèces, aucune médaille et aucun point de Coupe du monde ne sont attribués lorsque moins de 4 fédérations sont en lice par engin. Cette disposition doit figurer dans la lettre d'invitation.

En cas d'égalité à n'importe quelle place, les dotations en espèces des rangs à égalité sont additionnées et le montant total divisé par le nombre d'égalités.

## ART. 11 JURYS

Chaque collège de juges doit être composé comme suit:

- 2 juges D (min. cat. 2),
- Au minimum 4 juges E (min. cat. 3),

Le nombre de jurys (collèges de juges) peut être décidé par la Fédération membre organisatrice en fonction du nombre de concurrents et de juges. Il est interdit d'avoir plus d'un juge par fédération et par collège (à l'exception des juges de temps et de ligne).

La composition des collèges de juges est décidée par un tirage au sort présidé par le délégué technique GAM ou GAF et effectué parmi les juges présents à la compétition. Les fédérations membres participantes doivent envoyer au minimum un juge qualifié GAM si elles participent avec des gymnastes masculins et au minimum une juge qualifiée GAF si elles participent avec des gymnastes féminines. La Fédération membre organisatrice est en droit d'appliquer une amende de CHF 2'000.- pour chaque juge manquant (à verser au COL) dans le cas où une fédération n'amenait pas le nombre requis de juges. Cette disposition doit figurer dans les Directives.

La Fédération membre organisatrice est tenue de s'assurer de la présence en nombre suffisant de juges brevetés FIG de la catégorie requise (brevet valide). Si le nombre de juges n'est pas suffisant selon les inscriptions nominatives en ligne, ou si le nombre de juges inscrites de cat. 1 et 2 est



insuffisant, la Fédération membre organisatrice doit proposer à la FIG pour approbation préalable par les délégués techniques des juges supplémentaires neutres afin de compléter les collèges de juges (plus 2 réserves, 1 pour GAM et un pour GAF). Une fois approuvés, lesdits juges sont invités aux frais de la Fédération membre organisatrice. Cette invitation doit être envoyée par le biais de la fédération membre concernée. Si cette dernière ne propose aucun juge additionnel, il revient au secrétariat FIG d'inviter, d'entente avec les délégués techniques concernés, ces juges aux frais de la Fédération membre organisatrice.

### **Systeme de controle video, de notation et de resultat**

Si IRCOS n'était pas disponible, la Fédération membre organisatrice doit fournir un autre système de contrôle vidéo (voir Règlement technique, Section 1, art. 4.10.4.1) permettant de traiter les réclamations et d'enregistrer tous les exercices de la compétition avec un niveau de qualité tel qu'il soit possible de juger les exercices. Les vidéos doivent être envoyées au bureau de la FIG pendant une semaine après la fin de la compétition.

Les organisateurs doivent fournir un système de notation et de résultat donnant au minimum les informations suivantes:

- tout le détail des notes données par chacun des juges avec le nom de ceux-ci

Les résultats sont signés par le délégué technique respectif.

Le système de notation et de résultats doit intégrer un générateur de graphismes TV. La présentation sur le signal international doit être identique à celle des Championnats du monde FIG, sans publicité et identique pour tous les organisateurs. Le générateur de graphismes TV peut être fourni par la FIG. Le titre doit comprendre le logo FIG ainsi que le texte, p. ex. « Coupe du monde Challenge de Gymnastique Artistique FIG, Lausanne 2022 ». Le titre doit être soumis à la FIG pour approbation.

## **ART. 12 EXIGENCES MEDIAS**

### **Art. 12.1 Tous les droits de media et de marketing**

Les droits médias internationaux, tous supports et moyens confondus, ainsi que les droits marketing des Coupes du monde appartiennent entièrement à la FIG.

### **Art. 12.2 Droits médias, tous secteurs et moyens confondus – Définition**

Le droit durant la durée d'exploiter des images de la manifestation à travers le territoire sous quelque format que ce soit et en usant de tous les moyens, médias, technologies (qu'ils aient été connus ou inventés ou non) par le biais de tout service et sous quelque forme que ce soit pour toute destination désignée par la FIG (y compris, sans restriction, les services payants et gratuits, dans la forme ou par le biais de services englobant toute fonctionnalité avancée ou interactive qu'elle soit linéaire ou sur demande, dans sa totalité ou en partie (y compris, sans restriction, sous la forme de clips et de résumés).

### **Art. 12.3 Droit de télévision et de production**

Pour les Coupe du monde compétitions individuelles par engin et pour les Coupe du monde Challenge une couverture télévisée est obligatoire.

La Fédération membre organisatrice doit garantir la production selon les normes de productions attendues. Le signal est mis gratuitement à disposition de la FIG et de ses détenteurs de droits TV (signal disponible au CIRTV ou au centre de transmission international sans restriction et libre de tout frais d'accès).

La FIG confie à la Fédération membre organisatrice tous les droits de media nationaux. Les droits de media sont confiés gratuitement pour une période exclusive s'étendant jusqu'à une semaine suivant la compétition et, par la suite, sur une base de non exclusivité jusqu'à une année après la manifestation. Ensuite, les droits reviennent à la FIG.

L'attribution des droits prend effet sous réserve des conditions suivantes:

- Les Fédérations membres organisatrices soumettent à la FIG les contrats de droits TV nationaux afin de recevoir une approbation écrite avant signature.
- Les Fédérations membres organisatrices s'engagent à fournir au secrétariat de la FIG les données nécessaires pour contacter le diffuseur hôte au plus tard six mois avant la manifestation
- Les Fédérations membres organisatrices s'engagent à remettre au bureau de la FIG une copie du signal de base (signal international) immédiatement suivant le terme de la compétition au représentant FIG ou à l'agent sur place. Ce matériel est remis gratuitement à la FIG. Les frais de production et de port sont pris en charge par la Fédération membre organisatrice.

Tous les droits de media international sont la propriété de la FIG.

#### **Art. 12.4 Signal international de TV - définition**

Le signal international de TV doit être produit conformément à :

- le signal international de TV doit être un signal de télévision constante et en direct qui est intégrée, complète, et ininterrompue. Il doit être produit conformément à un standard de première qualité d'une diffusion professionnelle de sport, utilisant au moins six caméras au format 16 :9 (mais 4 :3 protégé et le format « letterbox » exclu de façon explicite) et il doit contenir et la compétition et tous les remises des prix) ;
- le signal international de TV doit contenir les rediffusions au ralenti, les graphiques complets avec tous les textes des graphiques en anglais, contenant, mais pas être limité aux, les dossards, les listes de départ, les noms des compétiteurs les résultats, conformément au droit et aux règlements valables, le son international avec les effets de son de trame correspondants sur au moins deux pistes son;
- le signal international de TV ne peut pas contenir des éléments domestiques qui ne seraient pas acceptables pour une diffusion internationale, p. ex. éléments de publicité, des présentateurs visibles, des annonceurs de télévision, interviews, interruptions publicitaires et trous noirs ou tous les autres éléments qui pourraient déranger le pouvoir à utiliser les droits ;
- le signal international de TV doit contenir la diffusion complète des finales avec les remises des prix et doit commencer au moins quinze (15) minutes avant le début de la compétition.

#### **Art. 12.5 Droits de marketing**

Pour la série 2022-2024, la FIG confie gratuitement tous les droits marketing (y compris l'espace publicitaire sur les engins) à la Fédération membre organisatrice. Les normes de la FIG en matière de publicité demeurent réservées.

#### **Art. 12.6 Résultats**

Le délégué technique doit veiller à ce que les résultats de la compétition, signés par le délégué technique respectif, soient envoyés au secrétariat de la FIG par courriel immédiatement après la fin de la compétition.

Les résultats et le classement mis à jour de la Coupe du monde FIG sont publiés sur le site internet de la FIG dans les 24h suivant la fin de la compétition sous réserve du respect par la Fédération membre organisatrice de la procédure suivante:

#### **Art. 12.6.1 Avant la compétition (7 jours)**

Le secrétariat FIG envoie à la fédération organisatrice l'ID du tournoi, la liste des gymnastes inscrits avec leur numéro de licence respectif ainsi qu'un modèle électronique de fichier (vide) des résultats.

#### **Art. 12.6.2 Après la compétition:**

Une fois la compétition terminée, l'organisateur est tenu d'envoyer à la FIG:

Un exemplaire de tous les résultats détaillés (qualifications et finales) sur format PDF dûment signé par le délégués GAM et GAF respectif, dans un but d'archivage uniquement.

L'organisateur est également tenu de renvoyer à la FIG au plus tard 24h après la fin de la compétition:

Un fichier électronique format XLS ou CSV, dont la structure est la même que le modèle envoyé précédemment par le secrétariat de la FIG avec toutes les informations nécessaires pour un traitement automatique des résultats et des points attribués comptant pour la Coupe du monde Challenge.

En cas de non-respect des délais susmentionnés ou si la FIG ne reçoit pas le fichier électronique des résultats sur le format requis ci-dessus, la Fédération membre organisatrice perd l'intégralité de son dépôt.

### **ART. 13 FORMULAIRE MÉDICAL D'ANNONCE DE BLESSURE ET CONTRÔLES ANTIDOPAGE**

La fédération membre organisatrice doit remettre un formulaire d'annonce de blessure (injury summary report) ainsi que tous les rapports concernant les blessures ayant eu lieu durant la manifestation ou une confirmation écrite qu'aucune blessure n'a été recensée. Ce rapport doit être envoyé au secrétariat de la FIG sous couvert de confidentialité médicale dans les 3 jours suivant la manifestation. En cas de manquement à cette règle après le premier rappel, le dépôt versé sera entièrement retenu.

La Fédération membre organisatrice doit organiser à ses propres frais au minimum 6 contrôles antidopage (3 pour les femmes et 3 pour les hommes). En cas de manquement à cette règle, le dépôt sera intégralement retenu.

Les formulaires de contrôle antidopage sont à envoyer au secrétariat de la FIG par l'agent chargé des contrôles antidopage dans les 3 jours suivant la compétition. En cas de manquement à cette règle après le premier rappel, le dépôt versé sera entièrement retenu.

### **ART. 14 ATTRIBUTION DES POINTS COMPTANT POUR LA SERIE DES COMPETITIONS DE COUPE DU MONDE CHALLENGE**

Au terme de chaque compétition, des points de Coupe du monde Challenge sont attribués nominativement aux concurrents pour chaque engin comme suit :

Rang	Compétitions de Coupe du monde Challenge
1	30
2	25
3	20
4	18
5	16
6	14
7	12
8	10
9	8
10	7
11	6
12	5

En cas d'égalité de points, les points des rangs à égalité sont additionnés et divisés par le nombre de rangs à égalité.

Les points de Coupe du monde ne seront pas attribués au cas où moins de quatre fédérations participent par engin.

Pour les Coupes du monde Challenge, des classements distincts pour chaque engin sont établis pour les hommes et pour les femmes.

Classement de Coupe du monde Challenge	
Exercice au sol	Saut
Cheval-arçons	Barres asymétriques
Anneaux	Poutre
Saut	Exercice au sol
Barres parallèles	
Barre fixe	

Ces listes débutent par la première compétition de la Coupe du monde Challenge de l'année et se terminent par la dernière compétition de la Coupe du monde Challenge de l'année.

## **ART. 15 VAINQUEUR DE LA SERIE ANNUELLE DE LA COUPE DU MONDE CHALLENGE**

Le vainqueur de la série annuelle des compétitions de la Coupe du monde Challenge est le/la gymnaste ayant accumulé le plus grand nombre de points à chaque engin au terme de la dernière compétition de l'année, en tenant compte les meilleurs résultats (max. 3), indépendamment du nombre de compétitions auxquelles d'athlète a participé.

En cas d'égalités de points dans la liste de classement de Coupe du monde par engin après la dernière compétition, les égalités seront départagées selon les critères suivants:

- a. Les rangs des trois (max.) exercices comptants seront additionnés et le gymnaste avec le total le plus bas prévaut.

Note: en cas d'égalité de rang pour déterminer les trois exercices comptants, l'exercice avec la note finale la plus élevée sera pris en compte.

- b. Si l'égalité subsiste, les notes finales des trois (max.) exercices comptants seront additionnés et divisés par le nombre respectif (max. 3) d'exercices, et le gymnaste avec la moyenne la plus élevée prévaut.
- c. Si l'égalité subsiste, les notes totales d'exécution E des trois (max.) exercices comptants (max. 6 notes pour le saut) seront additionnées et divisées par le nombre respectif d'exercices (max. 3), et le gymnaste avec la moyenne la plus élevée prévaut.
- d. Si l'égalité subsiste, les notes totales d'exécution E des trois (max.) exercices comptants (max. 6 notes pour le saut) seront additionnées et divisées par le nombre respectif d'exercices (max. 3), et le gymnaste avec la moyenne la plus élevée prévaut.

Une cérémonie protocolaire spéciale est organisée lors de la dernière compétition concours individuel par engin de Coupe du monde/Coupe du monde Challenge de l'année. Durant cette cérémonie, le vainqueur du concours individuel par engin se verra décerner une Coupe.

## **ART. 16 TIRAGE AU SORT**

Les tirages au sort des gymnastes pour toutes les compétitions de Coupe du monde Challenge ont lieu sur place, pendant la séance d'orientation ou une autre occasion spécialement dédiée à cet effet. Toutes les FN participantes sont invitées à y participer (Annexe 1). A leur arrive, toutes les délégations doivent soumettre une validation définitive des engins et de l'ordre de passage de leurs gymnastes.

Le présent Règlement a été mis à jour par le Comité exécutif lors de sa séance virtuelle en février 2021. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **FEDERATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE**



**Morinari WATANABE**

Président



**Nicolas BUOMPANE**

Secrétaire Général

Lausanne, février 2021

## ANNEXE AU REGLEMENT DES COUPES DU MONDE CHALLENGE

### Procédure de tirage au sort- Qualifications en GAM et GAF

Principes du tirage au sort:

- Les gymnastes d'une même fédération s'entraînent, effectuent l'entraînement sur le podium et concourent tous ensemble
- Les gymnastes doivent disposer de suffisamment de temps entre les rotations de compétition de manière à ce qu'ils n'aient pas à travailler à deux engins durant la même rotation
- Pour une meilleure sécurité, les gymnastes d'une même fédération peuvent effectivement bénéficier de la présence d'un entraîneur à leurs côtés en tout temps lors de l'entraînement et de la compétition

**Note:** *il est impossible que le tirage au sort d'une Coupe du monde Challenge tienne compte de l'ordre olympique pour tous les gymnastes en lice*

Tableau du tirage au sort:

- Préparer un tableau de tirage au sort une fois connu le nombre d'engins effectué dans subdivision
- Nombre maximum de gymnastes par engin par subdivision : environ 48 GAM et 32 GAF
- Diviser en trois phases au moins le tableau no. 1 du tirage au sort pour les gymnastes à chaque engin
- Commencer par 25 lignes dans chaque phase en GAM et 20 lignes dans chaque phase en GAF, voire plus si nécessaire
- Les lignes excédentaires seront supprimées ultérieurement
- Il n'est pas nécessaire de numéroter les lignes. Se contenter de les séparer par phase
- Les colonnes désignent l'engin tiré au sort dans chaque subdivision
- Les lignes de chaque colonne indiquent le nom et la fédération du/de la gymnaste

Préparation du tirage au sort:

- Préparer le récipient no. 1 avec le nombre de phases (1, 2 ou 3 par exemple)
- Préparer le récipient no. 2 avec le nom ou le pictogramme de chaque engin pour chaque subdivision
- Préparer le récipient no. 3 avec le nom des fédérations en lice dans chaque subdivision

Tirage au sort:

Commencer le tirage au sort avec la première subdivision

- Supprimer les fédérations non inscrites pour concourir dans la subdivision à tirer au sort
- Tirer en alternance des récipients 1, 2 et 3 pour chaque subdivision prévue jusqu'à ce que toutes les fédérations aient leur phase de départ et leur engin
- Mettre le nom de la fédération dans la première ligne disponible en partant du sommet du tableau sur l'engin tiré au sort ; mettre deux fois le nom des fédérations ayant deux gymnastes inscrits

- Dans le cas où une fédération est tirée au sort pour un engin pour lequel elle n'a pas de gymnaste, continuer vers l'engin suivant par ordre olympique jusqu'à la ligne suivante. S'il s'agit du dernier engin (ordre olympique), revenir au premier engin de la subdivision
- Une fois qu'une fédération est placée dans la ligne d'un engin, passer à l'engin suivant et à la phase suivante dans l'ordre olympique puis revenir au 1<sup>er</sup> engin jusqu'à ce que la fédération ait leur nom inscrit (1 ou 2 fois) pour chaque engin dans les différentes phases des gymnastes inscrits
- Une fois terminé le tirage au sort pour la subdivision montrant les noms des fédérations (1 ou 2 fois) pour les gymnastes inscrits à chaque engin de la subdivision, supprimer toutes les cellules restantes pour chaque engin et toute reconnaissance des phases
- Inscrire sur la feuille du tirage le nom en entier de chaque gymnaste tiré au sort dans chaque ligne avec le nom de leur fédération
- Ajouter le/la gymnaste « hors concours » (Coupes Challenge uniquement) à la première position de chaque engin de la subdivision
- Numéroté tous/toutes les gymnastes à chaque engin de la subdivision
- L'ordre définitif de la compétition pour chaque engin de la subdivision est désormais fixé. Des changements seront apportés lors de la séance d'orientation en fonction des désistements et changements de nom des gymnastes à certains engins
- Après la séance d'orientation, l'ordre à chaque engin doit être présenté et respecté mais le DT peut, d'entente avec le COL, modifier ultérieurement l'ordre de passage et la taille de chaque rotation afin de prévenir tout conflit pouvant survenir du fait que des gymnastes d'une même fédération travaillent à plusieurs engins en même temps.

Répéter la procédure pour la subdivision suivante

**Note:** pendant la compétition, l'échauffement sur le podium est contrôlé pour tous les engins simultanément après 4-5 gymnastes. Ces rotations de 4-5 gymnastes sont déterminées une fois enregistrés tous les désistements et changements. Le contrôle de la compétition s'effectue sur cette base et non pas sur les phases initiales de tirage au sort.

MAG (SR)				MAG (VT)				MAG (HB)			
NF	Full Name			NF	Full Name			NF	Full Name		
				1	AUT	BENDA	Alexander	1	RUS	ELTCOV	Sergei
				2	GER	PRUEGEL	Leonard	2	UKR	SHKLIARENKO	Roman
				3	LTU	KUZMICKAS	Tomas	3	UKR	PETRENKO	Oleksandr
				4	LTU	TVOROGAL	Robert	4	COL	CALVO MORENO	Jossimar Orlando
				5	POL	POZOWSKI	Jacek	5	ISR	DOLGOPYAT	Artem
				6	POL	SASNAL	Filip	6	ISR	YANUKA	Moran
				7	KAZ	KIM	Vyacheslav	7	DOM	NIN REYES	Audrys
				8	VEN	FUENMAYOR	Jostyn	8	NED	DEURLOO	Bart
				9	VEN	FUENTES BUSTAMANTE	Jose Luis	9	MED	RIJKEN	Frank
				10	POR	ALMEIDA	Simao	10	BLR	YAKAULEU	Ilya
				11	POR	BARATA	Vasco	11	BLR	SANUYOMH	Dzianis
				12	HKG	JIM	Man Hin	12	IRL	MCCLLENAGHAN	Rhys
				13	SLO	KLAVORA	Rok	13	IRL	SMITH	Andrew
				14	SLO	SILC	Ziga	14	AUT	SCHWAB	Matthias
				15	BUL	MARINOV	Hristos	15	AUT	BENDA	Alexander
				16	BUL	DIMITROV	Dimitar	16	GER	HERRMANN	Lucas
				17	ITA	MARZOCCHI	Roberto	17	LTU	TVOROGAL	Robert
				18	ITA	NEGRO	Paolo	18	LTU	KUZMICKAS	Tomas
				19	UKR	SHKLIARENKO	Roman	19	CRO	SRBIC	Tin
				20	UKR	HRYSKO	Vladyslav	20	CRO	MOZNIC	Marijo
				21	COL	CALVO MORENO	Jossimar Orlando	21	POL	POZOWSKI	Jacek
				22	ISR	DOLGOPYAT	Artem	22	KAZ	KIM	Vyacheslav
				23	ISR	MEDVEDEV	Andrey	23	NOR	GIACHINO	Pietro
				24	DOM	NIN REYES	Audrys	24	BEL	GENTGES	Maxime
				25	NED	VERHOFSTAD	Bram	25	ITA	NEGRO	Paolo
				26	BRA	DE SOUZA BITENCOURT	Lucas	26	ITA	EDALLI	Ludovico
				27	BLR	YAKAULEU	Ilya	27	VEN	FUENMAYOR	Jostyn
				28	BLR	SHARAMKOU	Yahor	28	VEN	FUENTES BUSTAMANTE	Jose Luis
				29	FIN	SAARENKETO	Heikki	29	POR	ALMEIDA	Simao
				30	FIN	VEKKI	Sakari	30	POR	BARATA	Vasco
								31	SRB	VEFIC	Petar
								32	SRB	JURKOVIC	Nikola
								33	CAN	COURNOYER	Rene
								34	HKG	JIM	Man Hin
								35	SLO	DIMIC	Alen
								36	BRA	DE SOUZA BITENCOURT	Lucas
								37	BRA	BARRETTO JUNIOR	Francisco
								38	HUN	BONCSER	Krisztian
								39	HUN	VECSERNYES	David
								40	BUL	DIMITROV	Dimitar
								41	BUL	MARINOV	Hristos
1	ITA	NEGRO	Paolo								
2	ITA	MARZOCCHI	Roberto								
3	VEN	FUENTES BUSTAMANTE	Jose Luis								
4	VEN	FUENMAYOR	Jostyn								
5	POR	BARATA	Vasco								
6	POR	ALMEIDA	Simao								
7	SRB	PAUNOVIC	Milos								
8	BRA	BARRETTO JUNIOR	Francisco								
9	BRA	ZANETTI	Arthur								
10	HUN	BABOS	Adam								
11	HUN	SCHWEIGERT	David								
12	BUL	DIMITROV	Dimitar								
13	BUL	MARINOV	Hristos								
14	RUS	SIMONOV	Nikita								
15	UKR	SHKLIARENKO	Roman								
16	UKR	HRYSKO	Vladyslav								
17	COL	CALVO MORENO	Jossimar Orlando								
18	ISR	MEDVEDEV	Andrey								
19	ISR	GLAZER	Egal								
20	DOM	NIN REYES	Audrys								
21	NED	DEURLOO	Bart								
22	NED	VERHOFSTAD	Bram								
23	BLR	YAKAULEU	Ilya								
24	FIN	VAHTILA	Markku								
25	IRL	SMITH	Andrew								
26	IRL	MCCLLENAGHAN	Rhys								
27	AUT	BENDA	Alexander								
28	AUT	HOECK	Vinzenz								
29	GER	PRUEGEL	Leonard								
30	LTU	KUZMICKAS	Tomas								
31	LTU	TVOROGAL	Robert								
32	POL	POZOWSKI	Jacek								
33	KAZ	KIM	Vyacheslav								
34	NOR	KALVOE	Odin								